



LA MUSIQUE EN 13 MESURES

La musique est à un tournant de son histoire. Première industrie à avoir su se renouveler en profondeur pour relever les défis de la révolution numérique, elle bénéficie aujourd'hui d'une présence incomparable dans la vie quotidienne de chacun et notamment de nombreux acteurs innovants sur les territoires. Mais la musique est trop souvent reléguée au rang d'accessoire dans les politiques publiques: la musique accompagne, elle n'est pas accompagnée.

Dans la perspective des échéances électorales de l'année 2017, la filière musicale a consulté à l'échelle nationale l'ensemble des acteurs qui font la musique: les artistes bien sûr ainsi que toutes les autres professions de la musique, les entreprises, les universitaires et les experts, les représentants politiques nationaux et locaux, mais surtout le public grâce au site participatif MaVoixPourLaMusique.fr et à plusieurs déplacements en région. Pendant plus de quatre mois, le débat a ainsi été nourri d'échanges animés et passionnés avec un objectif: donner à la musique les moyens d'occuper une place dans les politiques publiques proportionnelle à celle qu'elle occupe dans notre vie quotidienne.

Forte de cette réflexion collective, l'association Tous Pour La Musique, qui rassemble tous les professionnels de la musique, peut maintenant avancer 13 propositions concrètes qui deviendront une ambition pour tous, accessible à tous et portée par tous.

En avant la musique !



EDUCATION : LA MUSIQUE, UNE LANGUE VIVANTE POUR TOUS

Aujourd'hui, 11 % des Français déclarent pratiquer la musique régulièrement.

Notre objectif dans 5 ans : 20 % !

Alors que la France multiplie les rapports rappelant le rôle central de la musique dans l'éducation individuelle et collective, c'est pourtant la Suisse qui, la première, a inscrit dans sa Constitution un droit à la formation musicale. Qu'elles s'appellent Music Prim', Ma Classe Chansons, Orchestres à l'École ou encore Concerts de Poche, les initiatives locales en faveur de l'éducation à la musique en France sont nombreuses, riches et diverses mais restent des actions ponctuelles. Elles ne font pas l'objet d'une réelle ambition nationale.

A l'école, l'enseignement de l'art n'est jamais considéré au même titre que celui des matières dites fondamentales, que sont le français, les mathématiques ou l'histoire. Musique et arts plastiques sont confondus dans une éducation « artistique et culturelle » qui rend difficile une évaluation fine. L'éducation à la musique, en dépit de ses apports éducatifs, cognitifs et de développement personnel et collectif, est un enjeu négligé : les professeurs des écoles, à qui revient la responsabilité d'enseigner la musique à l'école primaire, ne bénéficient, pour l'enseignement de la musique, que d'une option facultative de 13 heures sur les deux ans de formation des enseignants ; pour les élèves, la musique n'est plus obligatoire après le collège et de nombreuses disparités d'accès aux pratiques musicales demeurent encore sur les territoires.

Tandis que 90 % des Français considèrent la musique comme un vecteur de lien social, **l'Etat doit garantir une impulsion nationale fondée sur la découverte des œuvres, la rencontre avec les artistes et la pratique tout au long de la vie**, en accordant à l'éducation musicale des crédits identifiés et inscrits durablement.

Pour faire du droit à la formation musicale une réalité dans notre pays, il convient d'agir à tous les niveaux : en centrant l'enseignement sur la pratique et le collectif, en introduisant des rencontres entre l'élève et l'œuvre pendant l'intégralité de son parcours scolaire et enfin en lui permettant d'entretenir sa découverte et sa formation après le collège.

1

UNE FORMATION ORCHESTRALE OU CHORALE DANS CHAQUE ÉCOLE

La pratique collective de la musique est créatrice d'un lien social fort. Si une formation individualisée exigeante demeure un prérequis indispensable pour devenir un musicien professionnel, la musique d'ensemble est le cadre privilégié d'expression musicale des Français, d'où la nécessité d'accorder une place centrale à la pratique collective dans le parcours scolaire. Jouer à plusieurs implique une posture d'écoute et de prise en compte de l'autre, cela permet de créer de l'émulation au sein d'un groupe. Surtout, la pratique collective éveille en chacun un sentiment de dépassement et d'aboutissement, qui se traduit souvent par la mise en place d'un concert de fin d'année. Son utilité comme ses bienfaits sont incontestés, tous les rapports en attestent, dont ceux de Didier Lockwood commandés par le Ministère de la Culture et de la Communication, et $\frac{3}{4}$ des Français sont favorables à l'idée d'instaurer une pratique collective de la musique à l'école. Pourtant, en dépit du plan Lang-Tasca des années 2000, la question de la généralisation d'une pratique musicale, qu'elle soit instrumentale, vocale ou d'écoute, n'a toujours pas fait l'objet d'une réponse globale de la part des pouvoirs publics – dans la formation et les moyens affectés aux enseignants ou intervenants musicaux en milieu scolaire comme dans les objectifs de l'Éducation Nationale.



TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!



- Il faut **donner à chaque établissement scolaire les moyens financiers et humains de se doter de formations orchestrales ou chorales** avec l'objectif d'avoir, à la dernière fête de la Musique du quinquennat qui s'annonce, des concerts proposés dans chaque école, collège ou lycée.

2

UNE SENSIBILISATION AU TRAVAIL DES ARTISTES ET AUX MÉTIERS DE LA MUSIQUE

La musique, ses références artistiques, son processus de création et ses différents métiers et enjeux ne sont que trop rarement appréhendés. Donner à chacun le goût de la musique et de s'éduquer à la musique, voire l'envie de faire de la musique sa vie professionnelle, implique de faire comprendre, de manière pédagogique, tout ce qui participe à sa conception et à son développement. Il est fondamental d'un point de vue aussi bien artistique que culturel de favoriser la rencontre des jeunes publics avec les œuvres et les artistes.

- La musique pour tous passe d'abord par les programmes scolaires, que ce soit directement par la **création de modules d'initiation aux œuvres, aux métiers de la musique, à ses nouveaux modes d'accès et au droit d'auteur**, ou indirectement en intégrant les problématiques artistiques et musicales dans les cours d'histoire, de sciences sociales ou d'éducation civique. De plus, chaque classe d'élèves devrait bénéficier d'**un concert dans l'année**, qui aura fait l'objet d'une étude sur le temps scolaire aux côtés de musiciens intervenants.

3

UN PLAN D'ÉDUCATION MUSICALE POUR TOUS

La formation à la musique se termine de façon abrupte après le collège : au lycée, il ne s'agit plus que d'une option facultative. En dépit des efforts pour proposer des options au baccalauréat ou des classes à horaires aménagés, la pratique de la musique ne demeure une réalité après le collège que pour une minorité de Français, 11% d'entre eux seulement pratiquent un instrument, une proportion qui diminue avec l'âge. L'éducation à la musique doit se construire sur la durée, en garantissant pour tous et en tous lieux l'accès à des structures d'enseignement, aux pratiques et aux outils de médiation.

- Afin de garantir une équité d'accès et de pratiques à tous et d'accompagner les acteurs des territoires, il convient de **dédier une enveloppe renforcée de crédits spécifiques à destination des conservatoires, écoles et associations qui agissent pour la transmission de la musique** à l'école, mais aussi dans tous les lieux de vie, universités, entreprises, hôpitaux, etc.



EXPOSITION : LA MUSIQUE, UN BIEN CULTUREL ACCESSIBLE À TOUS

En 2015, 24 nouvelles certifications ont été attribuées par le Bureau Export

Notre objectif dans 5 ans : 50 !

Le répertoire français est aujourd'hui le plus écouté dans le monde après le répertoire anglo-saxon. Ceci s'explique en partie par la large place qu'occupe la communauté francophone à travers le monde, mais aussi et surtout par la qualité et la vitalité de notre création. Cette position de force est réelle mais fragile, la compétition créative mondiale est rude, les pays émergents y prennent désormais pleinement part. Les pouvoirs publics doivent donner à la musique les moyens de se diffuser en France comme dans le monde. Pour relever ce défi, il est nécessaire de soutenir la création à travers tous les canaux possibles : dans les médias, en ligne, dans les salles de spectacle, dans les différents territoires et à l'international.

4

DANS LES MÉDIAS : UNE PRÉSENCE ACCRUE

La télévision continue de jouer un rôle prescripteur essentiel dans la découverte des créations artistiques.

En 2016, les Français ont passé en moyenne 3 heures et 43 minutes chaque jour devant le petit écran... et 3 heures et 52 minutes si on y ajoute les écrans alternatifs (tablette, téléphone, ordinateur). Quelles que soient les mutations technologiques et l'évolution des usages du public, la révélation d'un nouveau talent ou de nouveaux morceaux passe encore par les médias traditionnels. Leur rôle prescripteur est déterminant pour permettre au public, en particulier chez les jeunes, de découvrir les chansons, et notamment les nouveaux talents. A ce titre, le dispositif des quotas de chansons françaises à la radio et les obligations des chaînes de télévision en matière de diffusion sont des mécanismes souples qui ont prouvé leur efficacité.

→ Les dispositifs historiques qui contribuent de manière essentielle à la création et au succès des nouvelles productions et des nouveaux talents français sont un vecteur essentiel de l'exposition de toute la musique à tous les publics, mais plusieurs évolutions sont souhaitables. **Le service public se doit ainsi d'être exigeant et de jouer un rôle particulier dans l'exposition de tous les genres musicaux avec des obligations minimales chiffrées pour toutes ses chaînes.**

5

DANS LE COMMERCE : UN BIEN CULTUREL PLUS ACCESSIBLE

Les biens culturels ont toujours bénéficié d'un statut particulier en France. Le livre et certains spectacles vivants sont ainsi soumis à une taxe sur la valeur ajoutée de 5,5 %, inférieure aux 20 % habituellement perçus par l'Etat, et égale à celle qui est appliquée à l'eau ou aux abonnements énergétiques : considérer la culture comme un produit de première nécessité est un symbole de notre politique culturelle. Cependant, alors même que la France s'est battue à Bruxelles pour que cette TVA réduite s'applique aussi bien aux livres numériques qu'aux livres papier, la musique enregistrée n'a jamais pu bénéficier de ce régime de faveur.



TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!



- **Appliquer le taux réduit de TVA à la musique en ligne** serait extrêmement bénéfique pour la diffusion des artistes, comme l'ont montré toutes les expériences de baisse de la TVA en France et à l'étranger. Elle permettrait également d'encourager le développement de l'offre de musique en ligne, qui séduit chaque jour de nouveaux abonnés (en 2016, 28 milliards de morceaux ont été écoutés sur des plateformes, contre 18 milliards en 2015), et ainsi d'accélérer la transition numérique de la musique : en effet, seulement 17 % de la population française consomme de la musique payante en ligne, une proportion deux fois moindre qu'en Allemagne.

6

DANS LES LIEUX DE REPRÉSENTATION : SÛRETÉ DES SPECTACLES ET DES SPECTATEURS

Dans un contexte national difficile, les salles de spectacles constituent les creusets d'une socialisation et d'un partage nécessaires. Afin d'aider les entreprises du spectacle vivant à poursuivre leurs actions et maintenir des conditions d'accueil optimales du public, un fonds d'urgence, ponctuel, a été mis en place, géré au sein du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz. Les conséquences majeures des attentats à court terme resteront significatives à moyen et à long terme pour les entreprises du secteur : baisse de fréquentation, surcoûts liés au renforcement des mesures de sûreté (personnel et équipements), surcoûts de communication pour informer et rassurer le public, surcoûts assurantiels. Au quotidien, les entreprises doivent continuer à assumer une hausse structurelle de leurs coûts de sûreté. Elles doivent en outre, investir en équipements.

- Pour ce faire, il faut **étendre aux entreprises du spectacle les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance**, ce qui permettra d'assurer l'accueil du public dans les meilleures conditions de sûreté.

7

DANS LES TERRITOIRES : DES INSTANCES DE CONCERTATION AU PLUS PRÈS DES FRANÇAIS

La carte des lieux de musique montre de fortes disparités entre les territoires. Le constat est connu, celui de la concentration des moyens en termes d'équipements culturels sur Paris et, à une moindre échelle, sur les métropoles. Mais ce constat des déserts culturels hors des métropoles masque les différentiels qui peuvent exister entre toutes les collectivités (le montant total des dépenses culturelles, en euros par habitant, varie de 1 à 8 pour les grandes villes, de 1 à 9 dans les départements, de 1 à 3 dans les régions). Il révèle par ailleurs un biais dans l'évaluation des politiques culturelles, trop souvent limitées aux équipements, sans prendre en compte leur activité réelle. Il faut sortir de cette logique de rationalisation et définir une politique culturelle adaptée à la diversité de la demande.

- A cette fin, il est proposé de **créer une instance de concertation réunissant les acteurs de la musique au niveau de chaque intercommunalité** afin d'être au plus proche des réalités de chaque bassin de vie. En lien avec les conférences territoriales de l'action publique prévues par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), elles auront pour mission de garantir une offre de musique diversifiée et accessible à tous dans tous les territoires.



DANS TOUS LES PAYS : UN RAYONNEMENT ARTISTIQUE À L'INTERNATIONAL

Depuis quelques années, la vigueur de la production locale associée aux talents de nos artistes font de la France le premier pays exportateur de musique d'Europe continentale. Récemment, Christine & The Queens, Zaz, Woodkid, The Avener, Ibrahim Maalouf, Stromae, Louane, Lili Wood & The Prick, Justice, Yaël Naïm et bien d'autres ont connu des résultats exceptionnels hors de France. D'autres, comme David Guetta ou Daft Punk ont acquis depuis longtemps le statut de stars internationales. Mais, curieusement, alors que la France et la francophonie tiennent là un instrument précieux de rayonnement autant que de compétitivité, les moyens dédiés à l'exportation de la musique sont très limités. Ainsi, le budget du Bureau Export, l'organisme public-privé qui accompagne le développement des artistes à l'international, est-il équivalent à celui de son homologue norvégien, un pays qui compte pourtant 13 fois moins d'habitants que la France !

- Afin d'accompagner le développement des artistes à l'international, il convient de donner au Bureau Export de la Musique Française les moyens de son action et du rayonnement de la France, en **augmentant de 5 millions d'euros les moyens publics qui lui sont alloués.**



COMPÉTITIVITÉ : LA MUSIQUE, UNE DYNAMIQUE ARTISTIQUE PORTÉE PAR TOUS

Entre 2011 et 2013, le chiffre d'affaires de la musique a augmenté de 5 % pour s'établir à 8 milliards d'euros. Notre objectif dans 5 ans : 5 % de croissance annuelle !

Dans la nouvelle économie née de la révolution numérique, et dont la musique a été l'un des premiers terrains d'expérimentation, l'innovation, l'implication de tous les acteurs et le soutien aux entreprises du secteur et aux artistes à chaque étape de la chaîne de valeur sont essentiels pour proposer une offre de musique toujours plus qualitative, diversifiée et dynamique.

9

UN FINANCEMENT PAR TOUS DE LA CRÉATION

Certains géants du web comme Google tirent un bénéfice unilatéral de la circulation des œuvres sur Internet en refusant de négocier avec les titulaires des droits les conditions financières de l'utilisation de ces œuvres. Or, la législation européenne, conçue à la fin des années 1990 pour encourager le développement du commerce électronique en garantissant l'immunité des intermédiaires techniques, se révèle aujourd'hui en décalage avec la réalité du marché en ligne et des nouveaux acteurs qui tirent profit de la diffusion des œuvres sur Internet sans rémunérer leurs créateurs. Cette problématique de « transfert de valeur » ou de « value gap » est un enjeu considérable tant pour les créateurs que pour la diversité culturelle. Elle occupe aujourd'hui la première place des préoccupations de la communauté créative internationale.

→ La France doit activement contribuer à **corriger le transfert de valeur entre les acteurs de la musique et les intermédiaires de l'Internet qui tirent profit de la musique**. La Commission européenne a présenté à l'automne 2016 un projet de directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, qui va dans ce sens (clarification du statut des plateformes en ligne, négociation de contrats avec les titulaires de droit, outils d'identification des contenus, transparence renforcée, etc.) mais qui doit aller encore plus loin pour garantir un marché équitable et une juste rémunération des artistes et des créateurs.

10

UN SOUTIEN DURABLE AUX ENTREPRISES DE LA FILIÈRE MUSICALE

Plusieurs crédits d'impôt ont été mis en place au fil des années en faveur de l'industrie musicale : si l'existence d'un crédit d'impôt pour le spectacle vivant et d'un autre en faveur de la production phonographique est légitime au regard des particularités du secteur (emploi local, transition numérique, contribution à l'export, etc.), leur modestie traduit un manque d'ambition et leur limitation dans le temps une incohérence. Par exemple, le coût du crédit d'impôt en faveur de la production phonographique n'est estimé qu'à 10 millions d'euros par an, à mettre en perspective avec ceux pour la production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, qui s'élèvent chacun à 60 millions d'euros. En outre, ce crédit d'impôt a été créé en 2006, puis a été prorogé à trois reprises, sans jamais être pérennisé, créant ainsi une incertitude permanente pour ses bénéficiaires. Enfin, les éditeurs de musique en sont constamment exclus.



TOUS POUR LA MUSIQUE EN 2017!



- Ces trois éléments soulignent le besoin d'**élargir, de renforcer et de pérenniser les crédits d'impôt de la filière musicale** qui contribuent à la création et au développement artistique sur tout le territoire et en dehors de nos frontières. Un crédit d'impôt pour les éditeurs est notamment attendu.

11

UNE ÉQUITÉ DE TRAITEMENT POUR LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE MUSICALE

Les entreprises du spectacle sont des entreprises à part entière. Il est souvent opposé aux entrepreneurs de spectacles qu'en raison de leur statut à part, ils ne peuvent prétendre aux dispositifs de droit commun ouverts aux « autres » entreprises. Or, chaque entreprise a sa spécificité et l'équité doit être le premier principe moteur de la croissance et de la compétitivité. Les entreprises du secteur culturel doivent donc pouvoir être intégrées aux dispositifs existants, sous réserve de quelques adaptations.

Il faut ainsi faire évoluer les dispositifs contenus dans le pacte de responsabilité pour les étendre à l'emploi artistique. De même, le contrat de travail doit pouvoir être **adapté aux spécificités des tournées**, sans être contraint par les règles de l'assurance chômage. En effet, au moment du réexamen de ses droits par Pôle emploi, un artiste ne doit pas être sous contrat de travail. L'exemple d'un contrat artiste d'une durée de 12 mois, dont la fin de la période de référence tombe au 10e mois, est ainsi caractéristique : à l'examen de ses droits, il n'aura pas assez d'heures car les 10 mois ne compteront pas dès lors qu'il est en cours de contrat. Il perd alors son droit à indemnisation, car il n'atteint pas 507 heures. Au régime général, à la fin des douze mois, un salarié aurait droit à 12 mois d'indemnisation. Dans le cadre de la négociation assurance chômage qui a abouti à l'accord du 28 avril 2016 sur les règles d'indemnisation issues des annexes 8 et 10, les partenaires sociaux avaient proposé une disposition visant à lever ce frein à l'emploi long. Cette proposition s'est heurtée à l'opposition du ministère du Travail, jugeant que cette dérogation était du ressort de la loi.

- **Garantir pour les TPE et les PME françaises de la musique l'accès aux dispositifs sociaux et fiscaux de droit commun**, c'est garantir la création d'une nouvelle dynamique de recrutement pour les entreprises du spectacle.

12

UN ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES

L'environnement professionnel de l'artiste est de plus en plus complexe compte tenu, notamment, de la diversité des acteurs, des musiques et des nouveaux entrants. A ceci s'ajoute l'évolution du profil de ces artistes, dont beaucoup désormais s'autoproduisent : développant ainsi par eux-mêmes leur notoriété et leur réseau, ils se retrouvent par la même occasion isolés face aux réalités techniques et administratives des métiers artistiques. Il convient donc de donner aux artistes un accès facilité aux clés qui leur permettront d'appréhender et de comprendre un milieu qu'ils ne connaissent pas. Cette formation doit aussi s'adresser aux managers pour leur donner les moyens d'aller prospecter afin de trouver les talents de demain. Sans statut particulier en droit français – le manager est considéré comme un agent artistique – il joue pourtant un rôle prépondérant dans le succès d'un artiste en tant que défricheur, coordinateur et entrepreneur.

- Il est dès lors important d'**assurer aux artistes et à leurs managers une formation** aux outils digitaux de promotion et de diffusion, aux nouvelles sources de revenus et à l'évolution de leurs droits.



13

UNE AIDE A L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FILIÈRE MUSICALE

La révolution numérique a créé un nouveau contexte industriel qui place l'innovation au centre de l'économie. Grâce à son tissu entrepreneurial dynamique, l'excellence de ses ingénieurs et certains dispositifs financiers très avantageux pour les entreprises du « tech » (crédit impôt recherche, statut des jeunes entreprises innovantes, garanties de la banque publique d'investissement...), la France occupe une bonne place dans cette compétition mondiale pour l'innovation, mais cela n'est pas vrai pour toutes les filières.

La culture en général et la musique en particulier se sont eux aussi profondément transformées au contact du numérique. Il est temps d'accompagner l'ensemble des entreprises de la filière musicale dans l'adaptation de leur modèle à la transition numérique, tant au niveau des métiers et de l'innovation (algorithmes créatifs, billetterie, big data, etc.) que des investissements réalisés par nos entreprises, générateurs de compétitivité.

- Il est proposé de **créer un fonds de soutien en faveur de la transition numérique et de l'innovation dédié à l'ensemble de la filière musicale.** Au sein de Bpifrance ou d'un autre organisme public, ce fonds pourra financer les travaux de recherche et développement des entreprises de la filière musicale.